



Licence Professionnelle MTCT

La gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtir – Module R23PL623

Modalités pratiques :

Public : Agents de maîtrise, techniciens, encadrants, responsables, référents ou gestionnaires des services techniques

Durée : 9 demi-journées (31 h 30)

Lieu : Université Rennes 2 – Campus Mazier – Saint-Brieuc

Tarif : 954 € par agent

Planning 2019-2020

02/10 (après-midi), 06/11 (après-midi), 13/11 (après-midi), 04/12 (après-midi),
15/01 (après-midi), 14/02 (après-midi) + 3 demi-journées à déterminer.

Les modules se déroulent le matin ou l'après-midi selon les horaires suivants :

Le matin : de 9 h à 12 h 30 ♦ L'après-midi : de 13 h 30 à 17 h

Programme

Histoire et technique des bâtiments :

- Connaissance du parc bâti de la collectivité : typologie (public, privé, immobilier, locatif), fonctions (nature, usage).
- Présentation des différents corps de métiers (maçon, charpentier, couvreur, carreleur, électricien, menuiserie, peintre, plâtrier-plaquiste, plombier-chauffagiste, serrurier-métallier), des matériels et outillages.
- Terminologie du bâtiment : terminologie technique, terminologie juridique.

Réglementation et législation en vigueur :

- Textes législatifs et réglementaires : lois Carrez, lois sur les termites, le plomb, l'amiante, énergie renouvelable, réglementation thermique, énergie solaire, ascenseurs, déchets de chantiers, notions juridiques, normes, DTU, avis techniques.
- Les documents à connaître : notes et fiches techniques des matériaux et des produits, Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG), Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO), calendrier des travaux, certificats de conformité, engagement de l'entreprise, plans.

Les acteurs et intervenants du bâtiment :

- Les collaborations incontournables : intervenants institutionnels (collectivités : communes, région...), ADEME, élus, usagers, riverains, associations, notaires, maître d'ouvrage/d'œuvre, intervenants privés (bureaux d'études, géomètres, architectes, entreprises du bâtiment), coordinateur SPS, conducteur de travaux, concessionnaires réseaux.
- Leurs domaines de compétences et d'intervention : rôle de conseil, de surveillance, financier, d'exécutant des travaux.

Processus de construction et mise en œuvre :

- Les étapes d'une construction : gros œuvre (démolition, installation de chantier, terrassement, fondations, maçonnerie, béton armé, chape), second œuvre (menuiseries extérieures, intérieures, isolation, électricité, carrelage, peintures, génie climatique, plomberie, étanchéité).
- Connaissance et choix des matériaux et des équipements : techniques, pathologies, évolution, performance, recyclage.
- De la conception à la réalisation du bâtiment : diagnostic, définition des besoins, orientations, étude des coûts, prise en compte du développement durable (économie d'énergie), définition d'un programme de travaux, conception du bâtiment, conduire un chantier (préparation, organisation, visite et contrôle), modalités d'exécution des travaux, coordination, fondations du bâtiment, structure métallique, façades, construction du bâtiment.

Gestion ultérieure de l'ouvrage, entretien et suivi des bâtiments :

- Maintenance obligatoire, contrôles obligatoires, petits travaux, maintenances préventives et curatives, investissements (Plan Pluriannuel d'Investissements), registre de sécurité des ERP, contrats de maintenance, gestion des ouvrages d'art.

CAS PRATIQUES



Direction Emplois et Carrières
Service Accompagnement des Pratiques Professionnelles
Tél. : 02 96 58 63 92 - Fax : 02 96 58 63 64
formation@cdg22.fr

Collectivité/établissement : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mail : _____
Dossier suivi par : _____
Nom et qualité du Représentant : _____



Module R23PL623 - La gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtir
Calendrier 2019-2020 : 02/10 (après-midi), 06/11 (après-midi), 13/11 (après-midi), 04/12 (après-midi), 15/01 (après-midi), 14/02 (après-midi) + 3 demi-journées à déterminer
Durée : 9 demi-journées
Lieu : Université Rennes 2 – Campus Mazier – 2 avenue Antoine Mazier à Saint-Brieuc

Nom et prénom de l'agent : M. Mme _____

Nom de jeune fille : _____ Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Code diplôme (niveau d'étude) |__|__|__|__| **2*** Catégorie Socio-Professionnelle |__|__|__| **3***

Numéro de Sécurité Sociale |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Situation de famille Célibataire Marié(e) Concubin(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Pacs

Date de Naissance : _____ Commune de naissance : _____

Département de Naissance |__|__|__| Code Nationalité |__|__|__| **1***

Expliquez en quelques lignes pourquoi vous souhaitez participer à cette unité d'enseignement :

Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande.

Il n'est valable que pour l'inscription d'un seul agent sur l'unité d'enseignement ci-dessus mentionnée.

Contribution à la demi-journée par participant : 106 €

Contribution à la journée par participant : 160 €

Soit, le coût total de : 954 €

A _____

Le _____

Le Représentant de la Collectivité/de l'Etablissement :

(Cachet et signature)

Cadre réservé à l'Administration – Université Rennes 2

N° Contrat /Convention |__|__|__|__| |__|__|__|__|

Code Module |_____|

*** 1 2 3 :** Voir liste codes (annexe)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CDG22 pour assurer le suivi de la demande d'inscription à une formation. Les informations recueillies relatives à votre demande de formation sont conservées pendant 3 ans avant archivage et sont destinées aux services instructeurs des demandes de formation du CDG22 et de l'Université Rennes 2. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

Pour ce faire, vous pouvez contacter : le Délégué à la Protection des Données du CDG 22 à cette adresse : dpd.interne@cdg22.fr.

Notice explicative

❶ Liste des nationalités

Code	Libellé
A	Autres pays
CEE	F, E, I, D, NL, GB, IR, GR, B, P, S, F, O, IS, DK
F	Française

❷ Liste des diplômes

Code	Libellé
10	DESS
101	MASTER 2 Professionnel
11	DEA
111	MASTER 2
12	DOCTORAT
13	INGENIEUR
14	AGREGATION
15	CAPES
16	THESE
20	LICENCE
201	LICENCE Professionnelle
21	MAITRISE
211	MASTER 1
22	DIPLÔME Universitaire (DU)
23	DIPLÔME Professionnel
24	DIPLOME d'Etat (Bac + 3 – Bac + 4)
30	BTS
31	DUT
32	DEUG
321	LICENCE 1ère année
322	LICENCE 2ème année
33	DEUST
34	DIPLÔME d'Etat (Bac + 2)
40	BREVET Professionnel
41	BAC Technologique
42	BREVET de Technicien
43	BAC Général
44	BAC Professionnel
45	BREVET de Maîtrise
46	BREVET d'Etat – 1 ^{er} degré
50	BEP
51	CAP
52	BPA
60	FIN SCOLARITE OBLIGATOIRE
70	CERTIFICAT
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires – Option 'A'

❸ Liste des Catégories Socio-Professionnelles

Code	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Profession de l'information, des arts et du spectacle
37	Cadres administratifs et commerciaux
38	Ingénieurs et cadres techniques
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires, administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de bureau
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Agents qualifiés de la manutention du magasinage, des transports
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
72	Retraités – Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Retraités – Anciens cadres
75	Retraités – Anciennes professions intermédiaires
77	Retraités – Anciens employés
78	Retraités – Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)